



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2023

Présents : M. Jean-Jacques Ranouil – M. Philippe Peindaries – M. Michel Boisset – M. Bruno Pivaudran – Mme. Marie-Claude Gennero-Paysot – M. Jean-Paul Fouquet – M. Christian Faille – M. Bernard Baldy – M. Philippe Pradines – M. Jean-Michel Chaumeil – M. Bruno Costa – M. Frédéric Pradelle – M. Robert Laurent.

Excusés : M. Pierre Rocca (procuration à M. Baldy) – M. Pierre-Louis Lasfargues.

Invité : M. André BORIES (Vérificateur aux comptes).

Début de la séance : 18h35

Le Président rend hommage à M.Philippe BOISSARD décédé brutalement le 27 janvier dernier. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Président informe ensuite les administrateurs sur plusieurs points :

- La validation de la nomination de Mme Gennero-Paysot au CA de l'ADAPAEF 46 qui n'avait pas été soumise au vote de la dernière AG. Il fait un bref rappel de l'historique de cette nomination ; cette nomination sera validée en AG 2023.
- Concernant le site internet de l'ADAPAEF-46, Mme Gennero-Paysot présente les statistiques de l'utilisation du site internet de l'ADAPAEF-46 durant les 12 derniers mois. Elle informe les administrateurs de la mise à jour du site (ARP, tarifs, instruments de pêche, articles, etc.).
- Nouvelle rubrique concernant la pêche de loisir sur le site de la préfecture (<https://www.lot.gouv.fr/peche-de-loisir-r4539.html>). Cette rubrique est intéressante et très bien faite et l'on peut y trouver tout ce qui concerne la pêche amateur aux engins et aux filets du département.

L'ordre du jour est ensuite traité.

1. Secrétaire de séance - Mme Marie-Claude Gennero-Paysot.

2. Remplacements au CA et aux postes de représentation de l'ADAPAEF-46

- M. Robert LAURENT remplace M. Bernard TINUR comme administrateur représentant l'APAEF rivière Lot.
- Suite au départ de M. Philippe BOISSARD (président de l'APAEF Rivière Lot), le CA de l'APAEF-Rivière Lot du 13 février 2023 a nommé M. Michel BOISSET comme nouveau président, et M. Philippe PRADINES comme nouveau vice-président. Il s'en suit en conséquence les modifications suivantes dans le fonctionnement de l'ADAPAEF-46 :
 - M. Michel BOISSET devient administrateur et vice-président de l'ADAPAEF-46 (représentant l'APAEF Rivière Lot).
 - M. Michel BOISSET devient également le suppléant du président de l'ADAPAEF-46 au sein du CA de la fédération de pêche.
 - M. Laurent SOUYRIS (administrateur au CA de l'APAEF Rivière Lot) remplace M. Philippe BOISSARD au sein de la commission spécialisée.

Les nommés en tant que remplaçants termineront les mandats de leurs successeurs (fin des mandats : le 31 décembre 2026). Les nommés seront concrètement cooptés ou élus après le vote de l'AG 2023.

Vote du CA concernant la nomination de M. Michel BOISSET au poste de vice-président de l'ADAPAEF-46 : décision adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le président informe les administrateurs de sa décision de laisser la place de président de l'ADAPAEF-46 avant la fin de son mandat (31/12/2026) ... « *Maintenant que nous sommes sur de bons rails* »...

Il serait donc opportun de réfléchir à sa succession, et à une possible alternance de la présidence entre Dordogne et Lot. **Le président souhaite trouver un successeur à l'occasion de l'AG 2025** ; cela permettra à son successeur de se préparer avant l'échéance des nouveaux cahiers des charges 2028-2032. Le président indique qu'il permettra à son successeur d'engager son mandat dans les meilleures conditions (mise à disposition d'une lettre-bilan et d'un registre où il pourra trouver toutes les bases essentielles à la bonne marche de l'association...).

3. Trésorerie / Budget 2022 / Banque

- Le trésorier, M. Bruno Pivaudran fait un point sur la situation budgétaire à ce jour. La présentation de la trésorerie, toujours aussi compliquée, fut claire et explicite. Le bilan (recettes/dépenses) est positif de 775 €. Voir les détails en annexe.
- Le trésorier informe les administrateurs des difficultés rencontrées avec la Banque Populaire : paiement de 5€ pour les virements nécessaires pour payer les diverses taxes et cotisations, absence de conseil notamment sur les placements (le compte sur livret au lieu d'un livret A). Il propose, après étude approfondie, de changer de banque vers le Crédit Agricole, où les frais sont considérablement réduits, et l'accès aux outils de virement facilité.

Vote sur le changement de banque vers le Crédit Agricole : décision adoptée à l'unanimité des présents et représentés

4. Cotisations 2024

Le président informe les administrateurs que le montant des cotisations actuelles ne sont pas conformes aux statuts.

Rappel article 7 des statuts de l'ADAPAEF-46

La cotisation doit être la même pour tous, sauf :

- Pour les jeunes de moins dix-huit ans au 1er janvier de l'année civile et auxquels il est délivré une carte de pêche "personne mineure" ;
- Pour les membres bienfaiteurs, qui acquittent une cotisation sans détenir le droit de pêcher.

En effet, ce n'est actuellement pas le cas : les pêcheurs avec une licence « Filets » acquittent une cotisation en 2023 de 24€, tandis que les pêcheurs avec une licence « Corde & Nasses » acquittent une cotisation de 14€. D'où la proposition suivante pour les cotisations ADAPAEF-46 2024 pour les deux rivières :

	FILETS		CORDES & NASSES	
	Cotisation	Allégée	Cotisation	Allégée
Cotisations 2023	24€	0€	14€	0€
Cotisations 2024 Adultes	20€	0€	20€	0€
Cotisations 2024 Jeunes	5€	0€	5€	0€
Cotisations bienfaiteurs 2024	25€	0€	25€	0€

Vote sur la modification des cotisations 2024 : décision adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Vote à l'unanimité pour le maintien de la subvention ADAPAEF-46 aux deux rivières pour compenser les augmentations des différentes taxes en 2023 : 600€ pour la rivière Lot et 400€ pour la rivière Dordogne

5. Conséquences liées à l'élaboration du cahier des charges

Le président fait part de ses réflexions issues du travail effectué pour l'élaboration des derniers cahiers des charges pendant l'année 2022.

- Une réunion s'est déroulée à la DDT, (ADAPAEF-46 et les deux APAEF) pour expliquer comment se sont déroulées les négociations et le travail de la commission spécialisée.
- Ne plus travailler directement avec la fédération départementale de la pêche, mais traiter directement avec les administrations (DDT et EPIDOR).
- Le président de l'ADAPAEF-46 demandera en juin aux deux APAEF Rivières leurs vœux concernant de possibles modifications du cahier des charges qui pourraient être présentés à la commission spécialisée, puis à la fédération et puis à l'administration.
- Suite à l'autorisation de la pêche à l'épervier, M. Philippe PEINDARIES propose que la fiche de capture 2023 mentionne le nombre de sorties et de captures à l'épervier. Mme Marie Claude GENNERO se charge de la modification.
- Le président propose une réunion du bureau de l'ADAPAEF-46 avec EPIDOR (réunion identique à celle qui s'est déroulée à la DDT).

Un débat s'engage à la suite de l'exposé du président. Certains administrateurs souhaiteraient voir renouer des liens avec la fédération de pêche ; ce, pour avoir un avenir relationnel plus sain. Le président indique dans un premier temps qu'il n'invitera pas le président de la fédération de pêche à l'AG 2023. NB / **Le lendemain, ayant pris en considération les arguments des uns et des autres ; les relations devant être normalisées avant son passage de témoin en 2025, il reconsidère la non invitation et invite le président de la fédération de pêche à participer aux travaux de l'AG de l'ADAPAEF-46 du 15 avril 2023.**

6. AG 2023

L'AG 2023 se déroulera le samedi 15 avril à Souломès.

Le repas est préparé par le traiteur Olivier LESPINAS pour 28€, auquel M. Jean Jacques RANOUIL offre les cabécous.

Même organisation que pour l'AG 2022 : barque présentée par l'APAEF Rivière Dordogne, dépliant et oriflamme apportés par Jean Jacques RANOUIL. Gestion informatique et utilisation du vidéo projecteur par Bruno PIVAUDRAN. Photographe : Robert LAURENT.

Pour les invitations, le Président propose d'inviter EPIDOR, la DDT, l'OFB et le président de l'ADAPAEF-24 (et le président de la fédération de pêche du Lot comme indiqué au paragraphe précédent).

7. Points divers

Le président propose une formation au Droit de l'environnement et à la pêche en eau douce en particulier. Cette formation sera ouverte à tous. Elle pourrait se tenir à l'hôtel IBIS à Cahors ; un repas en commun suivrait cette formation.

M. Bernard BALDY demande où en est la plantation de saules près de rivière la Dordogne ; M. Philippe PEINDARIES indique que les plans initiaux sont en bonne forme et que les plans morts ont été remplacés en espérant qu'ils ne subissent pas une grande sécheresse comme l'année dernière.

Fin de la séance : 20h15

Compte-rendu validé par :

M. Jean-Jacques Ranouil - M. Philippe Peindaries - M. Michel Boisset - Mme. Marie-Claude Gennero-Paysot - M. Philippe Pradines - M. Jean-Michel Chaumeil - M. Robert Laurent - M. Pierre-Louis Lasfargues